



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 9932

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au sujet de l'industrie aérospatiale européenne. En effet, l'industrie aérospatiale européenne est trop fragmentée pour affronter la concurrence internationale. Les Etats-Unis d'Amérique du Nord, leader incontestés de ce secteur avec 58 % de parts de marché, contre 29 % pour l'Europe, ont déjà restructuré leur industrie, concentrée en trois groupes d'entreprises. De leur côté, les Européens comptent six fabricants d'avions civils, six constructeurs d'appareils de combats, trois fabricants d'hélicoptères, douze constructeurs de fusées, six spécialistes de l'électronique militaire et cinq grandes entreprises dans le domaine des satellites. Il serait judicieux d'envisager une restructuration au niveau européen. Une communication de la Commission européenne de septembre dernier montre sa préférence pour des concentrations par des groupements européens d'entreprises englobant plusieurs secteurs plutôt que des concentrations nationales. Dans le but de préserver la compétitivité des Européens dans ce secteur, il lui demande ce qu'il pense de la communication de la Commission européenne de septembre dernier et quelles décisions il entend mettre en oeuvre afin d'inciter les entreprises de ce secteur à se restructurer.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est appelée sur les menaces qui pèsent sur l'industrie aérospatiale européenne ; celle-ci doit en effet faire face à la concurrence toujours plus intense des industriels nord-américains, qui ont procédé dans les années récentes à d'importantes opérations de concentration. Conscient du caractère fragmenté de l'industrie européenne et de la nécessité d'en consolider les principaux acteurs, constat partagé également par la commission européenne, le Gouvernement a engagé dès l'été 1997 des discussions approfondies avec les autres Etats européens concernés, qui ont abouti à la déclaration commune le 9 décembre 1997 de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, immédiatement soutenue par l'Espagne, l'Italie et la Suède, appelant les industriels à procéder à une intégration rapide de leurs actifs dans les secteurs de l'aéronautique et de la défense. Les quatre industriels européens partenaires d'Airbus et acteurs majeurs du secteur aérospatial (Dasa, British Aerospace, Aérospatiale et Casa) ont remis le 27 mars dernier un rapport aux gouvernements, qui énonce les principes généraux d'organisation d'une future société européenne intégrée d'aéronautique et de défense. Le Gouvernement oeuvre pour favoriser ce regroupement des forces européennes dans le respect des intérêts industriels français. Il a pour cela commencé à regrouper les acteurs français de ce domaine en annonçant, le 14 mai dernier, qu'il transférerait à Aérospatiale les participations publiques détenues dans Dassault Aviation et, le 23 juillet dernier, le rapprochement entre Matra Hautes Technologies et Aérospatiale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9932

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 620

Réponse publiée le : 2 novembre 1998, page 6017